

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/096/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 248/04 (MDE 24/054/2004 du 16 août 2004)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION / TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

SYRIE

Haythem Muhammed Yasin al Hamwi (h), maître assistant à l'université, 29 ans

Muhammed Khaled Shehada (h), un diplômé d'anglais effectuant son service militaire, 27 ans

Yahya Taha Sharabajee (h), comptable, 27 ans

Muatez Muhammed Zuheyr Murad (h), ingénieur en mécanique, 29 ans

Londres, le 8 novembre 2005

Les quatre hommes nommés ci-dessus ont été libérés le 2 novembre.

Ces hommes et 186 autres prisonniers politiques ont été relâchés à la faveur d'une grâce collective accordée par le président syrien pour marquer la fête musulmane de l'Aïd el Séghir. Parmi les personnes libérées figurent des prisonniers d'opinion dont Amnesty International demandait la libération inconditionnelle depuis des années, ainsi que des personnes condamnées à des peines de prison à l'issue de procès contraires aux règles d'équité les plus élémentaires.

Muhammed Shehada, Muatez Murad, Haythem al Hamwi et Yahya Sharabajee étaient les derniers prisonniers d'opinion du « groupe de Darya », qui réunissait des militants associatifs emprisonnés. Les quatre hommes avaient été arrêtés en mai 2003, en même temps que 18 autres personnes, après avoir pris part à une marche silencieuse organisée dans la ville de Darya, près de Damas, pour protester contre l'invasion de l'Irak par la coalition dirigée par les États-Unis. S'inspirant de l'islam et du principe de l'action directe non violente, ils avaient participé, dans le cadre d'un réseau informel de bénévoles de la ville, à des actions telles que la création d'une bibliothèque gratuite ou le nettoyage des rues ; ils avaient également cherché à décourager la corruption et la consommation de cigarettes américaines. Au terme d'un procès manifestement inéquitable, un tribunal militaire secret avait condamné Muhammed Shehada et Muatez Murad à une peine d'emprisonnement de trois ans et Haythem al Hamwi et Yahya Sharabajee à quatre ans de prison, après les avoir déclarés coupables d'avoir « tenté de créer une organisation religieuse, pris part à des activités sociales illicites et suivi des enseignements religieux et intellectuels interdits ».

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*